

FOYER RURAL D'ESCHES

BROCANTE du DIMANCHE 5 MAI 2024



FICHE D'INSCRIPTION

Je soussigné(e),

NOM – Prénom :
(de la personne qui tiendra le stand)

Adresse :
..... Téléphone :

Carte d'identité n° Délivrée le à

Joindre impérativement photocopie du justificatif de domicile + carte d'identité recto/verso

• (+ Kbis pour les professionnels (les professionnels alimentaires ne sont pas acceptés))

- Je certifie que ma participation à la brocante d'Esches du **Dimanche 5 Mai 2024** est exceptionnelle et ne vendre que des objets personnels et usagés.
- M'engage à respecter la réglementation ci-jointe.
- Et atteste sur l'honneur de non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Liste descriptive des objets exposés :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Certifié exact, le

signature :

Tarifs :

Eschois (minimum 2m) : 5 €/m x m (nombre de mètres) = €

Extérieur (minimum 2m) : 6 €/m x m (nombre de mètres) = €

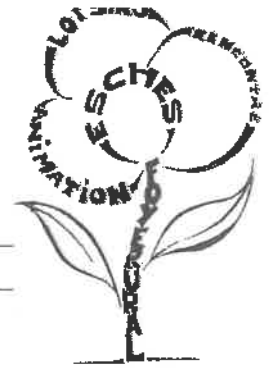
Professionnel (non alimentaire) 10 €/m x m (nombre de mètres) = €

Mode de règlement : - Chèque (libellé à l'ordre du Foyer Rural d'Esches)
- Espèces

Tous les dossiers incomplets (photocopies non jointes ou paiement non effectué) seront refusés. Les inscriptions seront closes le vendredi 03 Mai 2024 à 20h00.

Retourner cette fiche dûment complétée à : (ou la déposer en Mairie – parc du château)
Mme Duquesney Corinne – 9 rue des 40 arpens 60110 ESCHES
Pour tout renseignement contactez le 06.10.64.03.87

FOYER RURAL D'ESCHES
BROCANTE du DIMANCHE 5 MAI 2024
au Parc du Château à ESCHES (60)



INSTRUCTIONS AUX EXPOSANTS ET REGLEMENTATION

HORAIRES : A RESPECTER

Montage des stands : 7h00 à 8h30

Ouverture au public : 9h00 à 18h30

Démontage des stands : à partir de 18h30

ACCUEIL (derrière l'église) :

Chaque exposant devra s'y présenter, à partir de 7H afin de retirer son autorisation individuelle délivrée par le Maire et se verra attribuer un numéro d'ordre qu'il devra faire figurer sur un *panonceau devant son stand et sur lequel son nom et son adresse seront inscrits de façon visible et lisible.*

EQUIPEMENT ET INSTALLATIONS :

L'emplacement est délimité par un marquage au sol de 2 mètres minimum et numéroté.

Les exposants doivent se munir du matériel d'exposition, tables, présentoirs, parasols (ne se fixant pas dans le sol) etc ... Nous recommandons de soigner les stands (étoffes de couleur pour recouvrir les tables par exemples).

L'utilisation d'appareils à gaz et barbecue est interdite. Il n'est pas prévu d'alimentation électrique.

SECURITE :

Nous attirons votre attention sur les risques éventuels de vols durant la manifestation, le montage et le démontage. Il est impossible au service de sécurité de discerner si les préposés au déménagement sont habilités par les exposants. Nous recommandons en conséquence d'être particulièrement vigilant et bien entendu, d'être, pour chaque exposant, assuré. Nous insistons sur le fait que les matériels, véhicules et objets appartenant aux exposants et exposés le sont aux risques et péril de ceux-ci.

En aucun cas, le Foyer Rural ne sera tenu pour responsable.

CIRCULATION :

Aucun véhicule ne devra stationner, ni circuler sur le Parc du Château et la rue du Château entre 8h30 et 18h30.

Afin de limiter les problèmes de circulation, les véhicules ne devront stationner devant les stands que le moment nécessaire au déchargement du matériel (et non à l'installation). Il est donc indispensable d'être au minimum deux par exposant durant ces opérations. Si plusieurs véhicules doivent décharger, ceux-ci le feront à tour de rôle afin de ne pas bloquer l'accès aux autres exposants.

RECOMMANDATION ET REGLEMENTATION :

Aucune réclamation ne sera acceptée quand à la situation du stand dans l'espace de la manifestation. Les personnes désirant être ensemble ne feront qu'une seule et même inscription. En cas de désistement, toute inscription enregistrée est due.

La vente des armes par les particuliers est strictement interdite ainsi que la vente d'animaux.

Seuls les organisateurs sont autorisés à vendre des boissons et des produits alimentaires.

Les exposants qui ne respecteraient pas les conditions du présent règlement devront évacuer le site de la manifestation, sans recours du remboursement de la location de leurs stands.

PROPRETE : *Ne laisser aucun objet encombrant après votre départ.*

Des poubelles seront à votre disposition afin de tenir la propreté du site. Vous trouverez des sacs poubelles auprès des organisateurs au stand de la buvette. Tout exposant laissera son emplacement dans l'état ou il l'a trouvé